

Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Syndicale Luxembourg

Compte-rendu

Le **13 octobre 2021** les membres de l'USL sont réunis par visioconférence en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Comité Exécutif datée du 22/09/2021 et, par suite d'absence de quorum, du 08/10/2021.

Bureau de l'AG

L'Assemblée Générale (AG) est ouverte par le Président du syndicat, Miguel Vicente-Nunez qui invite le bureau désigné le 08/10 à prendre la main. Ainsi

Oscar Diez (EC, DG CNECT) est Président de l'AG.

Annamaria Csordas (EC, OP) est Vice-Présidente de l'AG

Sorin Cristescu (EC, DIGIT) est Secrétaire de l'AG

Ordre du jour

- 1) Amendement de certains articles des Statuts et du Règlement intérieur du Syndicat afin de permettre la tenue, en vote électronique, des élections internes des instances du syndicat.
- 2) Divers.

1. Amendement de certains articles des Statuts

Pour le 1^{er} point à l'ordre du jour, par suite de manque de quorum de 2/3 des membres en règle de cotisation lors de l'AG du 08/10, l'Assemblée Générale de ce jour est réunie sans condition de quorum, en conformité avec l'art 15 des Statuts. Dès lors, elle est valablement constituée et peut délibérer.

Sorin présente en détail le projet de décision portant modification des Statuts et du Règlement afin d'y introduire la modalité de vote électronique. L'AG remarque que l'art. 19 des Statuts et l'art. 20 des Règlements doivent faire référence non plus uniquement à l'AG du 08 octobre mais aux AG du 08 et du 13 octobre 2021. Dans l'art. 8 par. 3 du Règlement, deux erreurs administratives sont observées au point g) qui fait référence à l'ancien point e), devenu nouvellement point f) suite aux ajouts.

Après ces observations il est procédé au vote. Avec 18 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le projet est adopté.

Il est rappelé que la dernière version ainsi adoptée des Statuts devra être envoyée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) pour être officialisée.

2. Divers

Miguel et Gilberto partagent avec les participants les dernières nouvelles sur le sujet « coût de la vie », notamment des discussions récentes dans le CALux. Il semblerait que la Commission se dirige vers la mise en place d'une mesure d'ordre social qui pourrait prendre la forme d'une indemnité de logement pour les nouveaux entrants à des grades bas sur l'échelle de traitements. Une discussion s'ensuit. En répondant à une question posée par Adriana Tudose, Miguel partage aussi des nouvelles sur l'adaptation des salaires cette année.

13.45 : La réunion est terminée.